



CHECK AGAINST DELIVERY
VÉRIFIER AU PRONONCÉ

STATEMENT ON BEHALF OF CANADA, AUSTRALIA AND NEW ZEALAND
BY

GILES NORMAN
LEGAL COUNSELLOR
PERMANENT MISSION OF CANADA TO THE UNITED NATIONS

AGENDA ITEM 144
ADMINISTRATION OF JUSTICE AT UNITED NATIONS

NEW YORK, 21 OCTOBRE 2014

DÉCLARATION AU NOM DU CANADA, DE L'AUSTRALIE ET DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE,
PRONONCÉE PAR

GILES NORMAN
CONSEILLER D'AFFAIRES JURIDIQUES
MISSION PERMANENTE DU CANADA AUPRÈS DES NATIONS UNIES

POINT 144 DE L'ORDRE DU JOUR
ADMINISTRATION DE LA JUSTICE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

NEW YORK, LE 21 OCTOBRE 2014

Mr. Chairman,

I have the honour of speaking today on behalf of Australia, New Zealand and my own country, Canada. Together, we thank the Secretary-General and the Internal Justice Council for their latest reports on the administration of justice within the United Nations. CANZ acknowledges the positive contribution to the administration of justice made by the Office of the United Nations Ombudsman and Mediation Services and by the Office of Staff Legal Assistance.

CANZ maintains its long-standing support for a fair and effective system of internal administration of justice within the United Nations. It is essential that the United Nations' own practices reflect the organization's values in promoting respect for individual rights and the rule of law. The UN administration of justice system must have the trust of employees and member States. We should learn from the experience of the last several years to ensure the system continues to be independent, transparent, and professional.

We support efforts to move towards a fair, efficient system of administration of justice in line with General Assembly resolution 68/254, and welcome the indications this year that the number of incoming cases in the formal system has stabilized.

Mr. Chairman,

CANZ thanks the Secretary-General in particular for his comprehensive report detailing the statistics and offering observations on the functioning of the UN system of administration of justice, as well as specific responses to the requests of the General Assembly contained in resolution 68/254. We also thank the Secretary General for his report on the activities of the Office of the United Nations Ombudsman and Mediation Services.

Mr. Chairman,

We thank the Secretary General for presenting a proposed code of professional conduct for external legal representatives. We remain mindful of the Report of the Internal Justice Council, which recommended one common code of conduct for all counsel who appear before the Dispute Tribunal or the Appeals Tribunal. In this regard, we welcome the recognition, in General Assembly Resolution 68/254, of the need to ensure that all individuals acting as legal representatives, whether they are staff members representing other staff members, staff members representing themselves or external counsel representing staff members are subject to the same standards of professional conduct in the United Nations system. We note that the number of self-represented staff members continued to rise in 2013, which amplifies this need. CANZ supports the principle that all parties in a dispute should be equal, therefore recommends that the Secretary-General consider the feasibility of

extending the proposed code of conduct to cover all counsel rather than limiting it to external representatives.

Mr. Chairman,

CANZ acknowledges the positive role the Office of Staff Legal Assistance plays in the internal justice system and takes note of the on-going challenges it has faced in responding to the high volume of requests. In this regard, CANZ remains committed to finding an effective and efficient way for staff to contribute to the funding of the office. We welcome the introduction in April 2014 of an automatic payroll deduction with an opt-out provision, and thank the Secretary General for providing an overview of the initial numbers. CANZ will follow reporting on the two-year experimental period with interest.

CANZ encourages continued efforts to enable settlement of disputes through informal means, which can avoid unnecessary litigation and the associated costs and resources. CANZ looks forward to further reporting on the implementation of innovative measures to encourage the effective resolution of disputes through informal mechanisms.

Mr. Chairman,

CANZ takes note of the remainder of the recommendations and proposals made by the Secretary-General. We look forward to engaging constructively on these issues, including with our colleagues in the 5th Committee, to ensure that the administration of justice is the fair, effective and efficient system we intended it to be.

Thank you.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur aujourd'hui de prendre la parole au nom de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de mon pays, le Canada. Ensemble, nous tenons à remercier le Secrétaire général ainsi que le Conseil de justice interne pour leurs derniers rapports sur l'administration de la justice aux Nations Unies. Nos pays soulignent la contribution utile à l'administration de la justice apportée par le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies de même que par le Bureau de l'aide juridique au personnel.

Nos pays continuent, comme ils le font depuis longtemps, de plaider en faveur d'un système juste et efficace d'administration interne de la justice aux Nations Unies. Il est essentiel que les pratiques des Nations Unies soient conformes aux valeurs onusiennes en ce qui concerne la promotion du respect des droits de la personne et de la primauté du droit. Le système d'administration de la justice aux Nations Unies doit aussi susciter la confiance du personnel et des États membres. Nous devons tirer des leçons de l'expérience des dernières années pour nous assurer que le système demeure indépendant, transparent et professionnel.

Nous souscrivons aux efforts visant à rendre le système d'administration de la justice plus juste et efficace, conformément à la résolution 68/254 de l'Assemblée générale, et nous saluons les informations selon lesquelles, cette année, le nombre de dossiers présentés par la voie de la procédure officielle se stabilise.

Monsieur le Président,

Nos pays remercient notamment le Secrétaire général pour avoir présenté un rapport très complet dans lequel il fournit des statistiques et formule des observations sur le fonctionnement du système d'administration de la justice aux Nations Unies. Il donne également suite, de manière précise, aux demandes adressées par l'Assemblée générale dans la résolution 68/254. De même, nous le remercions de son rapport sur les activités du Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies.

Monsieur le Président,

Nous remercions aussi le Secrétaire général d'avoir présenté un projet de code de conduite pour les représentants juridiques externes. Nous n'oublions pas non plus le rapport du Conseil de justice interne, dans lequel ce dernier recommandait l'adoption d'un code de conduite commun pour tous les avocats qui se présentent devant le Tribunal du contentieux administratif et le Tribunal d'appel. Sur ce point, nous saluons le fait que, dans la résolution 68/254 de l'Assemblée générale, l'on reconnaisse la nécessité de veiller à ce que tous ceux qui font office de représentant légal, qu'il s'agisse de fonctionnaires représentant d'autres fonctionnaires, de fonctionnaires qui plaident leur propre cause ou de conseils extérieurs représentant des fonctionnaires, soient soumis aux mêmes règles déontologiques

que celles applicables dans le système des Nations Unies. Nous notons que le nombre de fonctionnaires des Nations Unies qui plaident leur propre cause a continué d'augmenter en 2013, ce qui rend d'autant plus nécessaire l'adoption de cette pratique. Nos pays souscrivent au principe selon lequel toutes les parties à un différend doivent être sur un pied d'égalité, de sorte qu'ils recommandent que le Secrétaire général examine la possibilité d'étendre le champ d'application du projet de code de conduite, pour qu'il s'applique à tous les conseils, et non pas seulement aux représentants externes.

Monsieur le Président,

Nos délégations reconnaissent le rôle constructif du Bureau de l'aide juridique au personnel dans le système de justice interne et prennent note des difficultés constantes qu'il doit surmonter afin de donner suite à un grand nombre de demandes. À cet égard, nos pays réaffirment leur détermination à trouver un moyen efficace et efficient grâce auquel le personnel apportera une contribution financière au Bureau. Nous saluons l'adoption, en avril 2014, du prélèvement automatique sur le traitement, avec la possibilité de ne pas participer. Nous remercions en outre le Secrétaire général d'avoir donné un aperçu des premiers résultats de cette initiative. Nos pays suivront avec intérêt les renseignements communiqués pendant la période d'essai de deux ans.

Nos délégations plaident également pour la poursuite des efforts visant à promouvoir le règlement des différends par des mécanismes informels, qui permettent d'éviter les contentieux inutiles ainsi que les coûts et la mobilisation de ressources qui s'y rattachent. Nos délégations espèrent que l'on fera état de la mise en œuvre d'autres mesures novatrices pour favoriser le règlement efficace des différends par des mécanismes informels.

Monsieur le Président,

Nos délégations prennent note des autres recommandations et propositions formulées par le Secrétaire général. Nous serons heureux de coopérer de manière constructive en ce domaine, y compris avec nos collègues de la Cinquième Commission, pour que le système d'administration de la justice soit juste, efficace et efficient, comme nous avons prévu qu'il serait.

Merci.